



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 – Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de Faye L'Abbesse, représentée par M. le Maire
17 Avenue Jules Trinchot
79350 FAYE L'ABBESSE
05.49.72.42.01
accueil@fayelabbesse.fr

2 – Objet du marché :

Marché de travaux selon la procédure adaptée (articles R2123-1, L2123-1 et L1111-2 du Code de la Commande Publique) relatif à FAYE L'ABBESSE – Travaux d'aménagement du lotissement La Croix aux Filles 2.

Caractéristiques principales du projet définies dans le dossier de consultation des entreprises :

La présente consultation concerne les travaux d'aménagement du lotissement La Croix aux Filles 2 sur la Commune de FAYE L'ABBESSE.

- Lot 1 : Voirie et réseaux divers
- Lot 2 : Eclairage public

Variantes : interdiction de présenter des variantes

Prestations Supplémentaires éventuelles (PSE) : sans objet

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres

Lieu d'exécution des travaux : Commune de FAYE L'ABBESSE – Lotissement La Croix aux Filles 2

Visite de chantier : sans objet

Délais d'exécution : Les délais globaux d'exécution sont fixés à 6 mois

Délais de paiement : 30 jours

3 – Conditions de participation :

Dossier de consultation : Téléchargement sur le site <http://www.marches-securises.fr>

Date limite de remise des offres : mardi 24 septembre 2024 à 12h00 - Transmission par voie électronique obligatoire

Langue utilisée : français

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- Valeur technique jugée au regard du mémoire technique fourni 60%
- Montant de l'offre 40%

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats : Lettre de candidature et déclaration sur l'honneur, dûment datées et signées, documents et renseignements permettant d'évaluer les capacités économiques et financières, professionnelles et techniques ou DC1 et DC2, ou DUME (document unique de marché européen).

Renseignements : <http://www.marches-securises.fr>

Date du présent avis : le 26 août 2024